

ACTUALITÉS PHYTO

N°37 - Janvier 2013

Île-de-France

SOMMAIRE

Actualité Ecophyto	1
Actualité réglementaire	2
Actualité technique	3

Actualité écophyto



Epidémiosurveillance

Le comité régional d'épidémiosurveillance s'est réuni le 12 décembre 2012, sous la présidence du président de la chambre régionale d'agriculture. Le bilan de fonctionnement des réseaux de surveillance a été présenté.

Au niveau des filières grandes cultures/pommes de terre / légumes industriels, le nombre de parcelles suivies a augmenté (grâce notamment à la coopérative IDF Sud, la Fredon, et des agriculteurs observateurs) et surtout celui des parcelles suivies régulièrement (plus de 80% des relevés effectués) qui passe de 128 à 148. La répartition géographique des parcelles d'observation s'est améliorée.

Le réseau maraîchage a été réaménagé avec des sites fixes d'observations (visuelles et/ou piégeages), afin d'intégrer notamment les parasites émergents comme *Drosophila suzukii* ou le psylle du poireau. Pour les autres filières spécialisées (arbo, pépinières-horticulture et zones non agricoles), certains réseaux, déjà bien structurés, se sont enrichis de nouveaux observateurs.

Toutes éditions confondues, 145 bulletins de santé du végétal ont été publiés en 2012. Plus de 3100 personnes reçoivent l'une ou l'autre des éditions, par mail ou consultation sur le site de la DRIAACF.

Pour la première année, le volet du suivi des effets non intentionnels a été mis en place avec des observations réalisées par la Fredon et la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, sur 21 parcelles réparties sur la région (18

en grandes cultures et 3 en maraîchage). Il comprend pour chaque site :

- deux relevés des espèces d'oiseaux présentes (visuel + écoute),
- un relevé de la flore des bords de parcelle,
- trois relevés coléoptères des bords de parcelle,
- enfin un relevé des vers de terre dans la parcelle.

La DRIAACF a présenté le plan d'action de la DGAL pour 2013, concernant l'amélioration du dispositif de surveillance biologique du territoire, à la suite des évaluations conduites, et sur lequel nous reviendrons dans les prochaines lettres.

Enfin, du fait de la diminution de 10% des crédits attribués à la région par le conseil d'administration de l'ONEMA pour le dispositif d'épidémiosurveillance, le comité régional a décidé, contre l'avis de la DRIAACF, d'appliquer cette réduction uniquement sur la filière zones non agricoles.

Certiphyto

Le service régional de la formation et du développement de la DRIAACF a réuni le 22 janvier 2013, les organismes habilités pour les formations Certiphyto intervenant en région Ile-de-France. Le point a été fait sur le fonctionnement du dispositif et les évolutions à venir.

Les éléments concernant les certificats applicateurs et applicateurs opérationnels pour les collectivités vont être publiés, et les formations pourraient débiter à partir de mars.

Il est rappelé que les biocides (voir lettre d'actualité de juillet 2012) ne sont pas concernés par le dispositif Certiphyto.

La démarche de demande de certificat devrait évoluer avec la suppression de l'envoi du formulaire papier au profit du numérique, pour les demandes effectuées suite à des formations ou des tests.

Directrice de la publication : Marie-Christine DE GUENIN

Rédaction : Bertrand HUGUET - Georges FOUILLEUX - Carole FOULON.

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France / Service régional de l'alimentation

18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX

tél : 01-41-24-18-00 fax : 01-41-24-18-32 mél : sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Dossiers validés à ce jour à la DRIAAF par certificat :

Conseil à l'utilisation des produits phytos	278
Distribution produits professionnels	119
Distribution produits grands publics	645
Décideur en travaux et services	244
Opérateur en travaux et services	671
Décideur en exploitation agricole	2672
Opérateur en exploitation agricole	66
soit 4695 dossiers	

Exposition itinérante «se passer des pesticides c'est possible» destinée aux jardiniers amateurs

« Se passer des pesticides, c'est possible ! » qu'est ce que c'est ?

C'est un ensemble de 9 panneaux, au format A0 imprimés sur une bâche souple ainsi que les grilles qui permettent de les exposer.

Plusieurs thèmes sont abordés, notamment le risque pour l'environnement et la santé de l'utilisation de pesticides, ainsi que les techniques alternatives utilisables par les jardiniers amateurs pour limiter l'utilisation de ces produits nocifs.

Les textes, ainsi que les illustrations, permettent de l'utiliser pour tout type de public aussi bien des enfants que des jardiniers amateurs aguerris.

Pourquoi mettre à disposition gratuitement une exposition sur le jardinage sans pesticides ?

A l'heure actuelle, 90% des eaux de surfaces et 50% des eaux souterraines contiennent des résidus de pesticides. Tous les ans, localement, des habitants sont concernés par des restrictions d'eau potable dues aux dépassements des concentrations maximales acceptables dans l'eau de consommation. Il est nécessaire que tous les utilisateurs se mobilisent pour réduire significativement leur application. Cet outil de communication est donc proposé à destination des particuliers pour les sensibiliser à cette problématique.

Qui peut la réserver ?

Toutes les collectivités locales ou les associations qui en font la demande à condition de venir la chercher sur place et de la restituer dans les délais définis par une convention.

Comment la réserver ?

Réservez dès maintenant cette exposition auprès de la Fredon Ile-de-France afin de bénéficier des meilleures disponibilités. Chaque prêt fera l'objet d'un conventionnement entre votre structure et la Fredon (convention disponible sur www.fredonidf.com – ou sur demande).

Contacts pour la réservation de l'exposition et de plus amples informations :

Fredon Ile-de-France
10 rue du Séminaire
94550 CHEVILLY LARUE
01 56 30 00 21
accueil@fredonidf.com
www.fredonidf.com

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto).

Appel à projets Ecophyto

Dans le cadre du plan Ecophyto, un financement est possible pour des actions de communication en rapport avec ce plan, ou de diffusion des bonnes pratiques phytosanitaires. Un appel à projets est en préparation pour les actions à conduire en 2013.

Il sera publié courant février, et sera accessible sur le site de la DRIAAF.

Actualité réglementaire

Textes à venir

L'an passé à la même époque, nous avons fait un point sur les textes réglementaires en préparation dans le domaine de la protection des végétaux. Si quelques uns sont effectivement sortis, sur la nouvelle gouvernance sanitaire, la plupart sont encore à venir. Les procédures sont longues : concertations avec les professionnels, discussions interministérielles, avis du Conseil d'Etat, consultation publique....

Devraient enfin sortir dans les mois prochains :

- l'arrêté relatif aux modalités de lutte contre les campagnes, et l'utilisation encadrée de la bromadiolone,
- l'arrêté de mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages, qui permettra de solutionner beaucoup d'usages orphelins. La publication initialement prévue début janvier a été repoussée (juillet 2013 ?), en raison de la complexité du basculement informatique des modifications d'usages dans la base ephy.

Le nouvel arrêté «poussières» (modifiant celui du 13/01/2009) est également toujours en préparation. Il prévoit la généralisation des déflecteurs sur les semoirs pneumatiques (pas seulement pour les semences de maïs). Est attendu aussi le texte encadrant les conditions d'expérimentation des produits avant AMM.

Des modifications pourraient survenir dans les arrêtés abeilles et traitements aériens. Le nouveau classement des organismes nuisibles réglementés en dangers sanitaires de catégories 1 ou 2 pourrait être effectif fin 2013.

Néonicotinoïdes

Ce dossier fait l'actualité. Le 16 janvier, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) saisie par la Commission a rendu trois avis sur trois molécules insecticides de la famille des néonicotinoïdes jugées prioritaires au regard de leur utilisation aujourd'hui en Europe (thiametoxam, clothianidine et imidaclopride).

Les avis font état de risques élevés pour les abeilles pour certaines utilisations en traitement de semences ou en granulés. Ces risques sont liés à l'exposition des abeilles au pollen et au nectar, à l'émission de poussières au moment du semis ou à la guttation de la plante notamment sur le maïs.

Le 31 janvier, la Commission européenne a proposé aux Etats membres de suspendre pendant deux ans l'utilisation des trois insecticides néonicotinoïdes pour le maïs, le colza, le tournesol et le coton. Cette proposition va être étudiée dans chaque Etat Membre et sera soumise de nouveau au comité d'experts européen. A suivre.

Contrôle des pluvérificateurs

La liste des organismes agréés vient d'être mise à jour. les principaux changements sont :

- arrêt définitif d'activité : Ets Prévost (Centre) , Pulvotop (Aquitaine) , Gauthier Philippe (Champagne Ardennes) , Sarl Chevalier (Nord-Pas de Calais), Piguët contrôle pulvé et La Chambre d'Agriculture de Savoie (Rhône Alpes).
- arrêt provisoire : CFPPA d'Avize et Brazey motoculture,
- changement de nom : Occitane Service est devenu Aquateris SAS (Languedoc-Roussillon)
- nouveau : Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc (Rhône Alpes).

Pour rappel, vous pouvez retrouver la liste sur : sur le site de la DRIAAF, domaine d'intervention protection des végétaux / réglementation.

Actualité technique

Flore des grandes cultures

Lancé début janvier, le site internet Infloweb rassemble et met à disposition gratuitement les connaissances scientifiques et techniques sur plus de 40 adventices majeures des grandes cultures. Les contenus, rédigés par des experts du domaine, sont destinés aux agriculteurs, conseillers, enseignants et étudiants et permettent d'aider au raisonnement des stratégies de désherbage.

Pour une adventice donnée, il est possible de découvrir sa description botanique, sa biologie, son habitat, les facteurs favorables à son développement et sa nuisibilité. Différentes méthodes de lutte sont proposées : moyens préventifs et agronomiques, lutte chimique, désherbage mécanique. Des conseils spécifiques à l'agriculture biologique sont également fournis.

Ce site internet est le résultat d'un projet Casdar piloté par le Cetiom et regroupant de nombreux partenaires tels que l'Acta, Agrosup Dijon, Arvalis, la Fnams, l'Inra, l'Itab ou encore l'ITB.

<http://www.infloweb.fr/>

Maladies des orges

Dans le cadre des suivis de l'érosion éventuelle des efficacités des fongicides (par les résistances), un essai a été implanté en 2012 sur une parcelle de la variété Cervoise, à Janvry (91).

Mi avril, au stade 1-2 nœuds, la maladie principale est l'helminthosporiose présente sur 45% des F4 et 70% des F5 définitives. La rhynchosporiose est observée sur 30% des F5. Les conditions humides du printemps favorisent le développement des maladies, mais perturbent les interventions. Le traitement n'est réalisé que le 3 mai, au stade éclatement de la gaine. L'helmintho est alors passée sur F3.

Une seule notation a pu être réalisée à T+30. Les 4 principales maladies de l'orge sont présentes

mais seules l'helminthosporiose et la rouille naine ont des intensités importantes. Les efficacités sont présentées dans le tableau suivant.

Produit	Composition	efficacité Helmintho	efficacité rouille
Adexar 2L	Epoxiconazole + fluxapyroxad	99%	97%
Acanto 1L	Picoxystrobine	65%	98%
Comet 200 1,1L	Pyraclostrobin	75%	99%
Bell Star 2,5L	Epoxiconazole + boscalid	97%	98%
Opus New 1,5L	Epoxiconazole	83%	95%
Joao 0,8L	Prothioconazole	92%	97%
Unix max 1,5L	Cyprodinil	64%	15%
Aviator Xpro 1L	Prothioconazole + bixafen	97%	95%

HELMINTHOSPORIOSE

Maladie dominante avec 14% de surface touchée sur F1 et 26% sur F2 dans les témoins. Les solutions «SDHI» (Bell star, Aviator xpro, Adexar) présentent un haut niveau d'efficacité sur F1 comme sur F2. Les strobilurines (Acanto et Comet) décrochent un peu. L'Opus et le Joao sont intermédiaires.

ROUILLE NAINE

Les intensités sont comparables sur F1 et F2 avec un peu moins de 25 pustules par feuille. Toutes les efficacités sont >95% à l'exception logique de l'Unix max (0% sur F2 et 30% sur F1).

RHYNCHOSPORIOSE

Seule l'analyse de la fréquence d'attaque sur F1 est discriminante : toutes les modalités sont différentes du témoin sauf Acanto, Comet.

OIDIUM

Cinq modalités sont significativement différentes du témoin pour la fréquence d'attaque sur F1 et F2 : les 3 SDHI, l'Opus et le Joao.

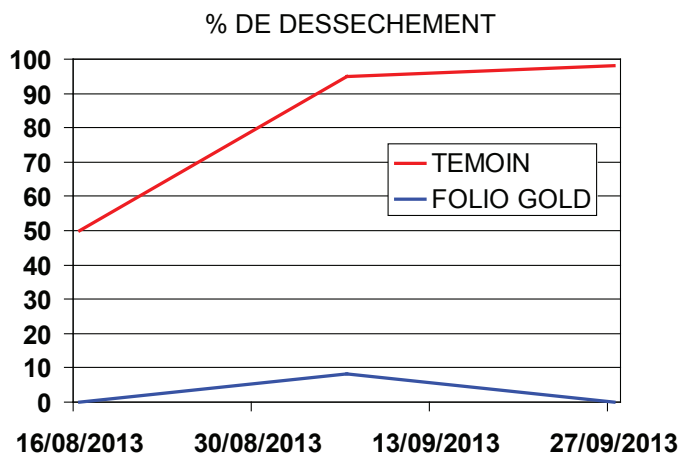
Les performances des produits sont donc conformes aux attentes. On peut noter, comme sur blé, la très bonne efficacité des spécialités à base de SDHI (bixafen, boscalid, fluxapyroxad). Leur utilisation devra toutefois être modérée (1 par campagne) pour limiter le risque d'apparition des résistances.

Mildiou de l'impatiens

Depuis 2-3 ans, le mildiou de l'impatiens (*Plasmopara obducens*) est un problème majeur pour la filière horticole. Un essai a été conduit en 2012 par le SRAL et la Fredon Ile-de-France à Faremoutiers (77).

La spécialité testée est le FOLIO GOLD à base de chlorothalonil (action de contact) et de mefenoxam (action systémique), qui bénéficie d'un usage mildiou-cultures florales diverses.

Trois applications ont été réalisées à la dose de 0,2 l/ha : le 24 juillet à la plantation, le 16 août et le 6 septembre.



Trois notations ont été réalisées : le 16 août, les 6 et 27 septembre. La maladie s'est déclarée très vite fin-juillet et début août. Le FOLIO GOLD a assuré un bon contrôle (voir graphique et photos). Ces premiers résultats intéressants devront être confirmés dans un nouvel essai cette année, avec d'autres spécialités.

L'ASTREDHOR recommande de ne pas utiliser le FOLIO GOLD en fin de cycle de production car il peut tacher les feuilles. A signaler également qu'au Royaume-Uni en 2011, des souches de mildiou ont présenté de la résistance au mefenoxam utilisé seul.



le 16 août - témoin (à gauche) - FOLIO GOLD (à droite) - photos Fredon



le 27 septembre - témoin (à gauche) - FOLIO GOLD (à droite) - photos Fredon

- La lutte contre cet organisme doit reposer d'abord sur des méthodes prophylactiques. Exemples :
- choix des espèces : *Impatiens walleriana* est sensible alors que les impatiens de Nouvelle-Guinée sont tolérantes,
 - éviter les excès d'humidité et le maintien d'eau sur le feuillage : aération de la serre, espacement des plantes, éviter les arrosages par aspersion,
 - enlever et détruire les plantes contaminées,
 - nettoyer les surfaces de cultures entre chaque cycle pour enlever les débris végétaux contaminés.